

## SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 OCTOBRE 2021

Date de convocation du Conseil Municipal : 12.10.2021
Date d'affichage du compte-rendu : 19.10.2021
Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 27
Nombre de Conseillers Municipaux présents ou représentés : 26

Le dix-huit Octobre deux mille vingt et un, les membres du Conseil Municipal dûment convoqués, se sont réunis sous la présidence de Monsieur Fabrice MICHELET, Maire.

ETAIENT PRESENTS: M. Fabrice MICHELET Maire, M. Christian AUBERT 1<sup>er</sup>Adjoint, Mme Marie-Claire VEQUE 2<sup>ème</sup> Adjoint, M. Jean WAROUX 3<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Sophie ROBION 4<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Nicole BETTAN 6<sup>me</sup> Adjoint, M. Claude PAPOT 7<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Annie GONNORD 8<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Amanda HOLMES, M. Francis GRIFFAULT, M. Patrick COIRAULT, Mme Patricia DUFOUR, M. Christian GOUJEAU, M. Pascal TRUTEAU, Mme Helen ACE, M. Frédéric WATTEBLED, M. Pascal QUINTELIER, M. Rodolphe FOURRÉ, M. Patrice BAUDOUIN, Mme Angélique BOURSIER, Mme Marie KOHLER et Mme Claire DURQUETY.

ETAIENT ABSENTS: M. Patrick PETIT 5ème Adjoint, Mme Monique PARICHAUT, M. Henri MOINARD et Mme Christelle BIET qui ont respectivement donné pouvoir pour voter en leurs lieux et places à M. Claude PAPOT, Mme Amanda HOLMES, M. Christian AUBERT et M. Frédéric WATTEBLED ainsi que M. Alain HURIEZ excusé non représenté

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Mme Helen ACE.

Monsieur le Maire accueille l'assemblée qui valide la suppression de 2 points à l'ordre du jour, pour lesquels des retours n'ont pas été obtenus à ce jour :

- Aménagement d'un logement à Tillou : le bilan des négociations est à finaliser
- Convention avec la Fédération Française de Football pour éclairage leds du complexe sportif : avis sollicité auprès du FC Boutonnais.

Puis le Conseil Municipal délibère comme suit :

#### ADOPTION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 20.09.2021

Le compte rendu de la séance précédent du 20 septembre 2021 ne suscitant aucune remarque est adopté.

#### ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS

Dossier présenté par Mme Annie Gonnord

Sur proposition de la commission Animation, le Conseil Municipal à l'unanimité des votes (Madame Dufour membre de l'association Folies Boutonnaises ne prend pas part au vote) décide d'attribuer une aide de :

- 300 € à l'association « Folies Boutonnaises » pour l'organisation d'un spectacle en 2022 ;
- 1 000 € à l'OSAPAM (Office des Sports et des Animations du Pays Mellois) pour l'organisation d'une manifestation partenariale avec Chef- Boutonne, Melle et Celles-sur-Belle dans le cadre du projet « Cap JO Paris 2024 ». Il est précisé que le règlement communal d'attribution des aides prévoit que bien que l'association n'ait pas son siège dans la commune, il est pris en compte le fait qu'elle aura lieu le 16 Juin 2022 dans la commune et contribuera donc à la dynamique locale. Il est suggéré que les communes concernées par une école impliquée, soient sollicitées pour ce projet ambitieux qui concernera tous les enfants de ce territoire (participation des établissements scolaires et des clubs sportifs). Il est précisé que la Communauté de Communes Mellois en Poitou contribue à l'activité de l'OSAPAM, à raison de 30 000 € par an et participera à raison de 2000€/an sur la période 2022-2023-2024, pour cette animation.

## INSTALLATIONS CAMPANAIRES DES EGLISES DE TILLOU ET DE CREZIERES

Dossier présenté par M. Christian Aubert

Il est rappelé que ces 2 opérations ont été inscrites dans le programme d'investissements de l'année 2021 et pourraient faire l'objet d'une demande d'aide dans le cadre du plan CAP RELANCE 2021 du Conseil Départemental 79.

Comme demandé lors de la dernière séance, un autre devis a été sollicité afin de disposer de 2 devis présentés après une visite sur site. La commission Finances a donc étudié les 2 propositions correspondant à des prestations similaires afin de faire une proposition de choix à l'assemblée.

Après en avoir délibéré et sur proposition de la commission Finances, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Valide le devis des Ets Gougeon pour un montant de 10 571 € HT soit 12 685.20 € TTC
- Valide le plan de financement de l'opération suivant :

DEPENSES		RECETTES	
Dépenses Tillou	8 743,00 €	Subvention Cap Relance 21	8 456,80 €
Dépenses Crézières	1 828,00 €	FCTVA	2 080,88 €
Total HT	10 571,00 €	Solde commune	2 147,52 €
TVA	2 114,20 €		
Total TTC	12 685,20 €	Total TIC	12 685,20 €

- Autorise Monsieur le Maire à solliciter l'aide Cap Relance 2021 auprès du CD79.

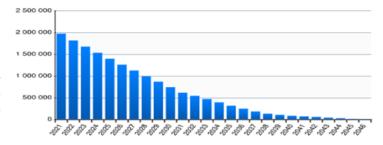
## RENOVATION DU CHATEAU DE JAVARZAY - EFFACEMENT DE RESEAUX - EMPRUNT

Dossier présenté par M. Christian Aubert

Les travaux de rénovation du château de Javarzay et d'effacement de réseaux des rues de la Justice et du Vieux Limort

sont terminés. Comme prévu au budget primitif 2021, ces 2 dossiers dont l'objet d'un financement par voie d'emprunt de chacun 100 000 €.

Une consultation a été menée auprès de plusieurs organismes dont les offres ont été étudiées par la commission Finances. Elle propose après présentation de l'état de la dette du budget principal, d'avoir recours à un emprunt de 20 ans à taux fixe et à échéances trimestrielles :



EVOLUTION DU CAPITAL RESTANT DU AVANT LE NOUVEL EMPRUNT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des votes :

- Valide un emprunt global de 200 000 € aux conditions suivantes : Durée : 20 ans Taux fixe : 0.95% Frais de dossier : 200 € Echéances trimestrielles
- Autorise Monsieur le Maire à signer ce contrat avec la Caisse d'Epargne Aquitaine Poitou Charentes Option Numairic

Madame Kohler qui arrive en cours de présentation de ce dossier s'abstient.

# DEPLOIEMENT DU NOUVEAU MODE DE COLLECTE DES DECHETS SUR LE TERRITOIRE COMMUNAL : CONVENTION AVEC LA CDC MELLOIS EN POITOU

Dossier présenté par M. le Maire

Ce dossier a été présenté lors de la séance précédente par Mme Marie-Claire Veque référente déchets à la Cdc Mellois en Poitou. En l'absence de la cartographie illustrant les implantations des bacs sur le territoire il avait été décidé de surseoir à la décision de l'assemblée. Cette cartographie complète a été transmise aux élus, fin septembre, dès réception. Monsieur le Maire fait le point relatif au déploiement sur le territoire (en cours à Chef-Boutonne et à Tillou, à venir à

Crézières et à La Bataille).

En 2022, des améliorations seront apportées aux abords des conteneurs.

A nouveau, chacun est invité à transmettre les remarques ou doléances à Marie-Claire Veque qui est en lien direct avec la Communauté de Communes Mellois en Poitou, pour toutes adaptations nécessaires.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, valide la convention stipulant les obligations des parties et autorise sa signature.

#### SCHEMA DIRECTEUR DES VOIRIES : QUALIFICATION ET PRIORISATION DES RUES

Dossier présenté par M. le Maire

Le Copil créé pour le suivi de ce dossier, s'est réuni le 4 octobre, en présence de Monsieur Franck Buffeteau missionné par la commune pour un accompagnement dans le cadre des Petites Cités de Caractére (concernant le bâti et le non bâti) de la commune.

La réflexion collective a conduit le groupe de travail à s'interroger sur la définition précise de l'attente de la collectivité en matière de voiries et d'aménagements correspondants.

A ce titre-là, un plan des voiries du centre bourg est remis à chaque élu pour réfléchir à l'usage actuel des rues et l'évolution souhaitée :

- voies structurantes (de desserte ou de transit),
- voies interquartiers (axe secondaire reliant des quartiers ou des pôles d'activités)
- en voie réservée aux riverains (desservant les quartiers d'habitation, plus particulièrement dédiée aux habitants) de chaque rue.

Par ailleurs, chaque élu doit définir et préciser les lieux et axes stratégiques et en donner les enjeux.

Les retours seront examinés lors de la réunion informelle du Conseil Municipal le 27 octobre 2021. Le résultat collectif de ce travail concerté (également avec Corinne Buzard responsable des services techniques, Roddy Fortin chef d'équipe du service Gestion des Espaces Publics, Eve Babin affectée au service urbanisme et Mathis Commere chargé de mission) permettra une meilleure approche de la demande politique qui sera abordée à l'occasion de la déambulation prévue le 3 Novembre 2021, avec l'architecte paysager du Bureau d'Etudes A2i missionné pour la maitrise d'œuvre de ce dossier.

L'objectif de cette réflexion est de cibler la problématique sans pour autant apporter les solutions techniques que le bureau technique A2i devra apporter.

Monsieur Rodolphe Fourré membre du Copil indique qu'il ne lui sera pas possible de s'impliquer régulièrement, les réunions ayant parfois lieu pendant ses horaires de travail.

#### COMMUNICATION COMMUNALE: CREATION D'UN GROUPE DE TRAVAIL

Dossier présenté par Marie Kohler conseillère déléguée Community manager

De nombreux outils de communication sont utilisés par la collectivité pour informer la population de la vie communale. Ces outils se sont ajoutés au gré des opportunités ou des besoins mais ne sont peut-être plus tout à fait pertinents dans l'état actuel de leur utilisation, pour une communication efficace (intra et extra muros). L'objectif du groupe de travail est de proposer les modifications, améliorations et nouveautés en matière de communication, afin qu'elle soit plus cohérente et performante.

Elle réfléchit à des pistes d'évolution et souhaite composer un groupe de travail pour mener à bien cette démarche. Sont volontaires pour l'assister : le Maire, Annie Gonnord, Sophie Robion, Helen Ace, Patricia Dufour, Christian Aubert et Jean Waroux.

Les élus apprécient par ailleurs l'envoi depuis 1 mois, de relevés de décisions des commissions et du Bureau Municipal, aux élus.

#### PARCS EOLIENS: POINT D'ETAPE

Monsieur le Maire présente ce dossier

Monsieur le Maire indique qu'un groupe de travail de 12 élus de la Communauté de Communes Mellois en Poitou, dirigé par Monsieur Sylvain Griffault de Melle, ayant eux-mêmes des avis divergents sur l'éolien, a participé avec les autres partenaires, à la rédaction d'un fascicule intitulé « Guide des bonnes pratiques en matière d'éolien sur le Mellois ».

L'objectif de cet ouvrage, après validation par le conseil communautaire, sera d'avoir une réponse concertée aux divers et multiples porteurs de projets pour de nouvelles installations éoliennes.

Ce document sera ensuite communiqué aux élus communaux.

Un rappel des dossiers en cours : Wolkswind à Tillou et de TotalEnergies à La Bataille, permet à chacun de s'exprimer sur ce sujet.

Les dossiers d'instruction ont été déposés par les porteurs de projet pour les dossiers de Tillou et La Bataille, malgré l'opposition officielle de la commune.

## RAPPORT D'ACTIVITE 2020 DE MELLOIS EN POITOU

Comme indiqué lors de l'envoi de ce rapport, il n'en est pas fait une présentation commentée, chacun ayant pu en prendre connaissance pour poser d'éventuelles questions auxquelles Monsieur le Maire répond.

Puis à la demande de Monsieur Griffault, Monsieur le Maire donne des informations sur la taxe Gémapi, les missions des Syndicats d'eau et les financements pour les travaux relatifs à Gémapi.

Monsieur Frédéric Wattebled trouve que le rapport manque d'indicateurs qui permettraient d'avoir une information sur l'évolution de la Communauté de Communes Mellois en Poitou.

Monsieur le Maire rappelle que des réunions sont organisées sur plusieurs communes pour mener une réflexion avec la population du projet du territoire.

Le rapport d'activité 2020 de la Communauté de Communes Mellois en Poitou ne suscite aucune autre remarque.

## RAPPORTS DES COMMISSIONS COMMUNALES et DIVERSES INFORMATIONS

#### Madame Marie Claire Veque (Social)

- Informe qu'elle se rendra à Ruffec pour la signature de la convention de partenariat entre le CCAS et le Lycée du Roc Fleury dans le cadre d'une enquête qui sera effectuée du 15 au 19 Novembre 2021, par 10 étudiants en BTS Développement et Animation des Territoires chargés de réaliser un diagnostic social de la commune.
- Indique que le service Mobilibus est bien fréquenté depuis sa reprise en septembre. A la demande de M. Fourré un bilan sera dressé.

#### **Madame Nicole Bettan (Développement)**

Indique que le sous-groupe chargé de réfléchir à la reconversion des locaux de l'Ehpad actuel après son transfert, travaillera sur la suite à donner aux interventions pertinentes faites à l'occasion de la réunion publique qui a eu lieu le 13 Octobre à ce sujet.

## **Madame Annie Gonnord (Animation)**

- Annonce une réunion avec les associations et commerçants le 21 octobre pour évoquer l'organisation d'un marché de Noël.
- Donne le livret d'accueil de la commune, aux élus référents pour distribution aux nouveaux habitants de leur quartier respectif.

## Monsieur Jean Waroux (Développement)

Indique que les auditions sont en cours pour le recrutement du garde champêtre.

## **Madame Sophie Robion** (Ressources Humaines)

- Publication faite du poste vacant au 1<sup>er</sup> janvier 2022 (Comptabilité-RH)
- Programmation de rencontres pour un accompagnement numérique auprès des agents et élus.

## Monsieur Frédéric Wattebled représentant au Syndicat 4B

Communique les montants liés au retrait de la commune, de la compétence à la carte Défense Incendie, annoncés lors de la dernière réunion du Syndicat.

<u>Madame Marie Kohler</u> déléguée à la Communauté de Communes Mellois en Poitou et Administratrice au Conseil d'Administration de Toits Etc

transmet diverses informations : Appel de candidatures pour participer au conseil de développement - Travail sur la stratégie agricole alimentaire - Fréquentation touristique communiquée par l'Office de Tourisme – Coût du dispositif Terra Aventura – Activité de Toits etc - Projet d'habitat inclusif ....

Monsieur le Maire répond à une question transmise par mail par Madame Christelle Biet au sujet des diverses exonérations fiscales possibles : Il indique que le principe peut en être discuté mais les exonérations ne peuvent être décidées sans en mesurer ou connaître l'impact sur la fiscalité de la commune. La Direction Générale des Finances Publiques indique, malheureusement, qu'elle a des difficultés pour calculer et mesure ces impacts.

**Monsieur Pascal Truteau** fait écho du mot distribué aux clients par la Boulangerie de Javarzay. Aucune information officielle n'a été transmise en mairie.

**Monsieur Rodolphe Fourré** membre du « Copil Ilot Place Cail », indique qu'il ne lui sera pas possible de s'impliquer régulièrement, les réunions ayant parfois lieu pendant ses horaires de travail.

Ainsi délibéré en mairie de Chef-Boutonne le 18 Octobre 2021. Monsieur le Maire clos la séance à 22h40.

Helen Ace Secrétaire de séance

**Fabrice MICHELET Maire**